

Informations de base	
2005/0130(CNS) CNS - Procédure de consultation Directive	Procédure caduque ou retirée
Fiscalité: taxation des voitures particulières calculées sur la base de leurs émissions de dioxyde de carbone Subject 2.70.02 Fiscalité et impôts indirects, TVA, accises 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motorcycle, véhicules utilitaires et agricoles 3.70.15 Fiscalité de l'environnement	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	